

Faits divers

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques**

Band (Jahr): **27 (1894)**

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FAITS DIVERS

Libellatici

était le nom sous lequel on flétrissait dans l'ancienne Eglise les chrétiens qui, pour mettre leur vie en sûreté en temps de persécution, achetaient des magistrats des βιβλίδια, *libelli*, c'est-à-dire des billets certifiant qu'ils avaient satisfait aux édits impériaux. Jusqu'à ces derniers temps on ne connaissait ces « libelles » que par la mention qu'en font les auteurs ecclésiastiques du III^e siècle, contemporains de la première persécution générale ordonnée par Décius en 250, principalement Cyprien dans ses *épîtres* et son *de lapsis*. Récemment on en a découvert deux exemplaires plus ou moins bien conservés, l'un dans la grande collection de papyrus de Brugsch, dont l'empereur d'Allemagne a fait don au musée de Berlin, l'autre dans la non moins précieuse collection appartenant à l'archiduc Reinier d'Autriche. Ils sont tous deux en grec. Le premier a été publié par le Dr Krebs dans les Comptes-rendus de l'Académie royale des sciences de Berlin, du 30 novembre 1893; le second, par M. Wessely dans ceux de l'Académie impériale de Vienne, du 3 janvier 1894. L'un et l'autre ont fait l'objet d'une intéressante notice du professeur Ad. Harnack dans la *Theologische Literaturzeitung* des 20 janvier et 17 mars de cette année.

En comparant entre eux les deux textes fragmentaires et en les rapprochant des renseignements fournis par Cyprien, Eusèbe (d'après Denys d'Alexandrie) et quelques autres écrivains ecclésiastiques, le savant historien est parvenu à reconstituer soit la formule, plus ou moins stéréotypée, semble-il, des

fameux *libelli*, soit la teneur probable de l'édit de persécution de Décius, lequel paraît avoir servi de modèle à celui de Maximin, de l'automne de 308, qu'on connaissait déjà par Eusèbe.

Voici quelle était la rédaction ordinaire de ces faux certificats de paganisme :

« Aux commissaires préposés aux sacrifices ¹ dans le village (ou quartier) de N. [suit le nom de la localité]; de la part de NN. [suit le nom de l'impétrant et éventuellement celui de sa femme] : J'ai toujours continué de sacrifier aux dieux et maintenant encore, en votre présence, conformément aux ordres reçus, j'ai offert un sacrifice et fait une libation et mangé de la chair des victimes, et je vous demande de vouloir bien attester la chose. Puissiez-vous être constamment heureux ! » [suit la signature].

L'impétrant écrivait la pièce de sa propre main ou, s'il était illettré, la faisait écrire en son nom. Après quoi l'un des magistrats y apposait pour de l'argent son attestation, avec l'indication du jour et de l'année. Les malheureux, en déclarant n'avoir jamais cessé de rendre un culte aux dieux, disaient plus que ne leur en demandait l'édit, soit que, pour plus de sûreté, ils fissent cette déclaration mensongère de leur propre chef, soit, — ce qui est fort possible, — que les autorités locales, plus royalistes que le roi, aient exigé que la déclaration fût libellée sous cette forme.

« Ce n'est pas sans émotion, dit M. Harnack en terminant le premier de ses articles, que quiconque s'intéresse à l'histoire de l'Eglise des premiers siècles, prendra en main le facsimilé d'une de ces attestations. Il songera non seulement aux temps de tribulation dont elle a été le témoin, mais du même coup à la grande révolution à laquelle cette sorte de billets a donné lieu dans l'exercice de la discipline ecclésiastique. Ce *libellus* de l'an 250 et le premier billet d'indulgences venu, de l'an 1893, — un lien historique les rattache l'un à l'autre. »

¹ Ces *ἡρημενοὶ ἐπὶ τῶν θυσίων* étaient adjoints, paraît-il, à l'autorité locale pour contrôler l'exécution de l'édit impérial.

Chemins de fer en Terre-Sainte.

On sait que le 26 septembre 1892 a été inaugurée la voie ferrée qui relie *Jérusalem à Jaffa*. On sait aussi que, tant pour la construction que pour l'exploitation, cette entreprise laisse grandement à désirer et qu'avant de confier sa personne à ce moyen de transport il est prudent de faire son testament. Il n'en est pas moins vrai que la ligne existe, qu'elle pourra s'améliorer par la suite des temps et que déjà l'on entrevoit le moment où divers embranchements viendront s'y souder.

En attendant, d'autres lignes sont en voie d'exécution, et cela dans des conditions plus favorables et plus rassurantes pour le public. Il résulte d'une intéressante communication faite tout récemment à la *Revue de la Société allemande pour l'exploration de la Palestine* (vol. XVII, 1^{re} livraison, p. 56-64), par M. Martin Hartmann, professeur au séminaire oriental de Berlin, qu'avant longtemps, grâce à l'initiative et à la concurrence de deux sociétés, l'une anglaise, l'autre française, la Syrie centrale sera couverte de tout un réseau de voies ferrées. L'une de ces lignes, de 143 $\frac{1}{2}$ kilomètres, part de *Beirout* pour aboutir à *Damas*, en traversant le Liban, l'ancienne Cœlésyrie et l'Antiliban. Une autre va de *Damas* au midi, presque en ligne droite, à *el-Mouzêrib*, dans le Haouran, l'ancienne Bata née; elle a une longueur d'un peu plus de 100 kilomètres. On espérait pouvoir la livrer à la circulation dès ce mois-ci. Il est question, en outre, de faire partir une troisième ligne de *Damas* pour aller rejoindre l'Euphrate à *Biredjik*, en passant par Höms, l'ancienne Emèse; peut-être avec embranchement passant à Baalbek (Héliopolis) et allant se souder à la ligne de Damas à Beirout.

Mais celle de ces lignes de Syrie qui intéresse le plus directement l'ancienne Terre-Sainte, c'est celle qui, partant d'*Akko*, doit aboutir à *Damas* en passant par Haïfâ (au pied du Carmel), la plaine de Jizréel (avec station desservant Nazareth), Baïsan (Scythopolis), le bord méridional du lac de Tibériade (avec station desservant cette dernière ville) et le midi de l'ancienne

Gaulanite, pour aller rejoindre la ligne qui met Damas en communication avec le Haouran. Cette voie aurait vingt-cinq stations sur un parcours d'environ 230 kilomètres. Elle descendrait au passage du Jourdain à une profondeur de 251 mètres au-dessous du niveau de la mer, tandis que la tête de ligne, Damas, est à 690 mètres au-dessus. Les entrepreneurs, une maison de Chicago, auront de sérieuses difficultés à vaincre à la descente de Baïsan au Ghor et surtout pour remonter de la vallée du Jourdain au plateau du Djolân. Dans cette région les plus fortes pentes atteindront le 25 pour mille. Les frais sont évalués à un million de livres sterling, sans compter les dépenses considérables qu'entraîneront les travaux à exécuter pour mettre en état les ports d'Akko et d'Haïfâ. — Ajoutons qu'au mois de février de la présente année une maison allemande a obtenu une concession pour faire naviguer un *bateau à vapeur sur le lac de Tibériade*.
